

L'écho des 13 villages



Bulletin municipal de la commune de Saint-Nectaire

Janvier 2022

Edito du Maire

Tout d'abord, mes meilleurs vœux pour cette année 2022, en espérant que nous tournerons enfin la page de la pandémie et en attendant, restons solidaires !

Vous avez reçu un Echo des 13 Villages début décembre dans lequel nous avons rendu compte de l'activité et des projets communaux de l'année passée et à venir. Au moment de sa distribution, j'avais l'espoir de pouvoir vous inviter à des vœux en janvier, afin de retrouver nos habitudes et de partager un moment de convivialité. Fin décembre, l'épidémie a repris de plus belle. Début janvier, le Préfet du Puy-de-Dôme a demandé aux collectivités d'annuler toutes les cérémonies de vœux afin de limiter les rassemblements et de donner l'exemple.

Avec ma majorité, nous regrettons cette décision mais ne pouvons que constater la recrudescence des cas Covid et appeler à la prudence, au respect des gestes barrières, à la patience.

Nous avons décidé de vous adresser nos vœux sous la forme d'un Echo des 13 Villages dans un format plus court que d'habitude parce que la fin d'année a amené deux bonnes nouvelles que je tiens à partager avec vous dès maintenant,.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil municipal, réuni en séance le 4 janvier 2022, a attribué la délégation de service public relative au Casino de Saint-Nectaire à un nouvel exploitant. Le Casino va pouvoir rouvrir ses portes et nous nous en réjouissons. Le délégataire met tout en œuvre pour que l'ouverture se fasse au 1^{er} juin 2022.

Par ailleurs, vous avez sans doute lu dans le journal La Montagne que la commune était lauréate d'un fond friches de l'Etat pour la déconstruction du Centre Lignerat pour un montant de subvention de 982 000 € HT. C'est un pro-

jet extraordinaire pour la commune, qui permettra de donner un nouveau souffle au secteur de l'entre-deux bourgs. Avec la création du pôle sport santé relié au centre aqua-ludique et à la résidence intergénérationnelle l'avenue du Docteur Roux sera profondément transformée.

En mai 2022, nous attendons le jugement en appel concernant le contentieux sur l'eau avec la commune d'Olloix. Je rappelle que nous avons gagné sur tous les points en première instance en septembre 2020. Notre dossier est solide et nous espérons que la Cour d'appel confirmera la condamnation d'Olloix à nous régler la fourniture d'eau potable entre 2014 et 2020, périodes sur lesquelles portent le procès.

Citant ces trois dossiers, je veux illustrer l'état d'esprit de conquête qui est celui de la majorité municipale. Nous avons engagé des actions de long terme qui portent aujourd'hui leurs fruits. Nous sommes accompagnés par les collectivités départementales, régionales et l'Etat. Le Crédit Agricole Centre France, principal partenaire financier de la commune, nous accorde sa confiance dans ces projets.

Certes nous avons encore beaucoup de dossiers à faire aboutir et nos moyens financiers restent fragiles. Cependant, je vous propose de garder confiance pour ce début d'année et tiens à remercier tous les habitants et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la commune pour leur engagement.

A tous et toutes, je présente en mon nom et en celui de l'ensemble du Conseil municipal de la commune de Saint-Nectaire, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite pour l'année 2022.

Alphonse BELLONTE, Maire.



Casino

Le conseil municipal, réuni le 4 janvier 2022, a attribué à l'unanimité l'exploitation du Casino de Saint-Nectaire à la société JAAR PLAISIRS, présidée par M. José GIMENEZ, pour une durée de concession de 18 ans.

José GIMENEZ est un acteur connu du monde des casinos. Il exploite déjà trois établissements dans le sud-ouest de la France, à Font-Romeu, Amélie-les-Bains et Vernet-les-Bains. A 47 ans, il dispose d'une expérience et d'une réputation solide parmi ses pairs.

La Délégation de service public a été attribuée pour 18 ans. Les principaux éléments du contrat portent sur le loyer du bâtiment communal, fixé comme précédemment à 25 000 € HT, et sur les redevances sur le Produit Brut des Jeux (PBJ) qui sont encaissées par la commune. Jusqu'à 1 000 000 € de PBJ, la commune percevra 4% des sommes, puis 6% entre 1 000 001 et 1 500 000 €, puis 10% au-delà. Conformément à la loi, le Casino proposera un restaurant et des animations qui contribueront à l'activité économique communale. Côté jeux, le Casino proposera une trentaine de machines à sous dès l'ouverture, une roulette électronique et une table de Blackjack.

Le vote du conseil municipal est une étape cruciale de la procédure mais n'est pas la dernière. Pour l'exploitant, il faut désormais obtenir l'autorisation des jeux auprès du Ministère de l'Intérieur avant la date envisagée de réouverture au 1^{er} juin 2022. Une procédure longue et compliquée avec des délais d'instruction d'environ 4 mois. En parallèle, il devra réaliser les travaux d'aménagements intérieurs du Casino dont il s'est engagé à assumer la charge. De son côté, la commune conserve les travaux relatifs au toit, à la façade (hors enseigne) et à l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Concession de service public d'un casino : un marché public très encadré.

Le Code de la sécurité intérieure autorise les stations thermales, balnéaires et climatiques à disposer de casinos ainsi que les stations classées de tourisme. Ce sont les conseils municipaux qui décident de l'opportunité d'avoir une activité de jeux sur leur commune. La loi leur

impose le choix d'une gestion déléguée.

Les casinos sont des concessions de service public. La procédure juridique de mise en concurrence des exploitants de casinos est très stricte et particulièrement observée par l'Etat qui veille à ce qu'aucune irrégularité ne vienne fausser les conditions de la Délégation de Service Public (DSP).

« Avec mes services, nous avons pris le dossier à bras le corps dès le printemps 2019. Thierry SAUVANET m'avait informé alors des difficultés financières de la SAS Casino de Saint-Nectaire et de son dépôt d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de commerce. Nous avons alors contacté des exploitants potentiels. Plusieurs dirigeants sont venus à Saint-Nectaire visiter le casino et échanger avec nous. José GIMENEZ avait alors déjà fait connaître son intérêt pour notre commune. Puis les mois de fermetures administratives de 2020 liées au Covid ont aggravé la situation du casino. Le 10 décembre 2020, le Tribunal de commerce prononce la liquidation. Un repreneur avait candidaté mais son offre a été jugée trop faible par le Tribunal de Commerce. Dès lors j'ai demandé à mes services d'accélérer le processus pour lancer une nouvelle DSP. Dès le mois de février, nous avons enclenché les opérations. Au final, le travail de contact avec des repreneurs au printemps 2019 a porté ses fruits et 4 candidats ont fait connaître leur intention. C'est positif car en 2010 il n'y en avait pas. La commune n'avait pas eu le choix et avait dû faire confiance au groupe Partouche qui voulait céder le casino de Saint-Nectaire.

Je me réjouis du délai court et soutenu dans lequel nous avons pu mener cette DSP. Je remercie particulièrement les élus de la commission DSP (Mmes LEFEUVRE, SOUCHAL et CROZET, Mrs. ALLIOS, GAUDRON et JULIEN) qui ont répondu présents à toutes les commissions et ont suivi avec beaucoup de méthode et de discrétion le dossier à mes côtés et le conseil municipal pour sa confiance. Je souhaite maintenant que le dossier aboutisse vite pour que le délégataire soit prêt pour la saison 2022. »

Alphonse BELLONTE.

Récapitulatif de la procédure DSP Casino à Saint-Nectaire (voir feuille ci-contre)

02 mars 2021	Avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme pour lancer une procédure de délégation de service public, DSP (Obligatoire)
1 ^{er} avril 2021	Décision du Conseil municipal de conserver une activité de jeux sur la commune et de lancer une procédure d'octroi de DSP (Obligatoire)
13 et 14 mai 2021	Accomplissement des formalités de publicité auprès du Journal Officiel de l'Union Européenne et du Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (Obligatoire)
20 mai 2021	Accomplissement des formalités de publicité auprès de la Revue des Casinos (Obligatoire)
02 juillet 2021	Réception, ouverture et analyse des candidatures par la commission d'élus municipaux de la Commission de DSP relative au casino (Obligatoire) 4 candidatures sont réceptionnées. Trois sont admises à déposer une offre.
1 ^{er} octobre 2021	Réception et ouverture des offres par la Commission DSP (Obligatoire) 1 offre est déposée. Elle est jugée recevable. La commission donne mandat au Maire pour engager les négociations.
22 octobre 2021	La commission de DSP se réunit pour analyser l'offre et établir les points de négociation pour la rendre plus profitable à la Commune (Obligatoire)
16 décembre 2021	Fin de la procédure de négociation. Le candidat et le Maire sont d'accord sur les modalités contractuelles et financières de la DSP.
17 décembre 2021	Le Maire rend compte de la négociation auprès de la Commission (non obligatoire)
20 décembre 2021	Le conseil municipal est convoqué 15 jours calendaires avant la date du 4 janvier 2022 et reçoit les pièces nécessaires à la délibération. (Obligatoire)
04 janvier 2022	Le Conseil municipal attribue la DSP (Obligatoire)
05 janvier 2022	La délibération est transmise à la Préfecture pour validation
<i>A venir - Janvier 2022</i>	<i>La Mairie adresse l'ensemble des pièces du dossier de procédure en Préfecture pour que celle-ci procède au contrôle et validation de la légalité de la procédure. (Obligatoire)</i>
<i>A venir - Janvier 2022</i>	<i>La Mairie saisit le Préfet pour une enquête administrative relative à l'autorisation des Jeux déposée par le futur exploitant. (Obligatoire dans le cas de Saint-Nectaire en raison de la fermeture du Casino depuis plusieurs mois).</i>
<i>A venir - Janvier ou février 2022</i>	<i>Le délégataire dépose une demande d'autorisation des Jeux auprès du Ministère de l'Intérieur. Il ne peut ouvrir le casino sans cette autorisation.</i>

Evolution des projets du mandat

Résidence Intergénérationnelle



Cocoon Ages

COCOON'AGES

Depuis fin 2019, la commune travaille avec Eiffage et Assemblia sur un projet de résidence de 20 logements sous le label « Cocoon Ages ». Cocoon Ages est un produit immobilier d'Eiffage qui comprend des unités de logements de petites tailles, destinées à des personnes de tous âges et comprenant un lieu de vie partagé. Dès l'ouverture, celui-ci fait l'objet pendant 18 mois d'un poste d'animateur payé par Eiffage. La commune prend ensuite le relais avec les associations locales et les habitants.

Dès le départ, l'emplacement du Centre Lignerat avait été fléché pour le projet. Des esquisses architecturales ont été réalisées et des diagnostics « structure et matériaux », à la charge d'Eiffage. La conclusion d'Eiffage est alors sans appel. Non seulement le bâtiment est pollué par le plomb et l'amiante, ce qui générera des coûts exorbitants de construction, mais surtout, le bâtiment présente des faiblesses de structure de par sa construction (partie aérienne) qui empêche de poser la résidence en appui sur le toit.

Le projet est donc déporté à l'arrière du bâtiment de Lignerat avec une conservation d'espaces partagés dans le centre thermal et une liaison par passerelle à l'arrière. Moins satisfaisant, ce projet est celui sur lequel le conseil municipal avait été informé courant 2020.

En juin 2021, à l'occasion de la visite de l'Architecte des Bâtiments de France, le projet est présenté sous cette forme. Ce dernier invite la commune à déposer une candidature dans le cadre du Plan de Relance sur un appel à projets « Fonds Friches » piloté par le

Ministère de la transition écologique. Pour cet appel à projets, les projets de démolition, déconstruction et dépollution sont éligibles.

En septembre 2021, l'Etat ouvre le dispositif d'appel à projets, laissant aux collectivités 3 semaines pour finaliser et déposer leur projet. Alphonse BELLONTE et Eiffage prennent la décision de déposer un dossier de déconstruction du Centre Lignerat afin de ramener le projet Cocoon Age sur l'emplacement initialement prévu. Le projet de déconstruction est estimé à 1,2 M € HT. Une subvention de l'Etat est demandée à hauteur de 982 000 €.

Le 19 novembre, le Ministère publie sur son site Internet les lauréats de l'appel à projets. Saint-Nectaire est retenu. Le Sous-Préfet d'Issoire confirme l'information le 21 novembre.



Démarrage d'un nouveau projet

Dès lors, c'est un nouveau projet qui doit voir le jour avec Eiffage et Assemblia. Il faut repenser le projet avec cette nouvelle configuration, préciser si l'ensemble du bâtiment ou seule la partie aérienne est déconstruite, reprendre le dossier sur le plan des incidences sur le fonctionnement du Centre aquatique Thermadore non concerné directement par la démolition mais indirectement pour sa chaufferie et des locaux techniques.

Depuis janvier 2022, un groupe de travail d'experts auquel est associée la commune élabore la faisabilité technique et opérationnelle du projet. Les choix définitifs seront réalisés en mars 2022.

« Avec la déconstruction du Centre Lignerat, Saint-Nectaire va tourner une page de son histoire. Depuis sa fermeture en 2004, Lignerat est une verrue urbaine posée en plein centre de Saint-Nectaire. Le bâtiment intrigue les touristes, repousse les investisseurs qui craignent à juste titre les problèmes de structure et d'amiante. Avec mes équipes, depuis 2008, j'ai travaillé à sa reconversion. En vain. Aussi, pouvoir financer sa déconstruction avec la subvention de l'Etat (80% du montant des travaux nous sont octroyés !) est une aubaine pour Saint-Nectaire. Nous allons pouvoir envisager un nouvel aménagement en harmonie avec le secteur géographique avec une vision de long terme sur cette zone. En lien avec le centre aquatique, le Pôle sport santé donnera une nouvelle vie à des pratiques de prévention santé. Il servira à la fois à la population locale de la vallée Verte mais également à nos touristes. Quant à la résidence, elle proposera une offre nouvelle de logements décents à l'année à Saint-Nectaire. Ce sont potentiellement 20 nouvelles familles qui vont venir habiter dans le bourg, des clients pour nos commerces, des enfants pour nos écoles... J'en suis persuadé ».

Alphonse BELLONTE

Le Projet Pole sport santé



Le projet de Pôle Sport-Santé de Saint-Nectaire s'inscrit dans le projet de Stratégie Nationale Sport Santé reprenant lui-même les orientations de la Stratégie Nationale de Santé et du Plan National de Santé Publique. Son ambition est de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie.

Il s'agit de s'adresser à tous les publics en veillant en particulier à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.

Le ministère chargé des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé ont créé le programme des Maisons Sport-Santé (MSS) en 2019. Ce dispositif d'accompagnement à l'activité physique s'adresse aux :

- Personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent se remettre à l'activité physique avec un accompagnement à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge pour éviter la sédentarité ;
- Personnes souffrant d'affections de longue durée (cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète...) à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques, quel que soit leur âge nécessitant une activité physique adaptée sécurisée par des professionnels formés et prescrite par un médecin ;
- Personnes souffrant de maladies chroniques pour lesquels l'activité physique et sportive est recommandée (obésité et hypertension artérielle) ;

Ces structures permettent à un public prioritaire mais aussi à toutes les personnes qui le souhaitent d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels afin de suivre un programme personnalisé susceptible de répondre à leurs besoins particuliers et ainsi leur permettre de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

Réunies dans un réseau national du sport-santé et identifiées sur l'ensemble du territoire national, les Maisons Sport-Santé représentent une grande variété de structures : collectivités territoriales, centres hospitaliers, associations sportives, établissements publics, espaces digitalisés ou encore structures itinérantes.

288 établissements ont déjà reçu le label en 2020 et 2021, bénéficiant d'une aide de 3,7 millions d'euros dégagée par le ministère des Sports en 2021. Un troisième appel à candidatures pour reconnaître 150 structures supplémentaires a été lancé fin 2021. Saint-Nectaire souhaiterait candidater à cette labellisation.

Dans le Puy-de-Dôme, 5 centres sont labellisés : ASM Sport Santé (offre en direction des salariés Michelin et des Etablissements Thermaux), OMS Clermont-fd (pas d'offre répertoriée – correspond à la maison des sports), DAHLIR 63 (offre de conseils et accompagnement aux porteurs de projet / Spécialisation handicap), Sport santé plus Parentignat (offre commerciale de professionnels des Activités Physiques Adaptées) et Couze Sport santé (offre commerciale d'une professionnelle des Activités Physiques Adaptées – pilates, marche nordique...).

Le projet de Saint-Nectaire consiste à proposer des espaces de types bureaux pour installer les professions libérales médicales et paramédicales et des salles de sport destinées aux pratiques. Une superficie de 500 m² environ est envisagée.

Le centre aqualudique Thermadore

La réouverture de Thermadore est un sujet qui préoccupe fortement les élus de la commune. Le 1^{er} décembre 2021, ils se sont réunis pour réfléchir aux options possibles. A ce stade, les services de la commune travaillent à une réouverture au printemps 2022 afin notamment d'accueillir les élèves de l'école pour leur cycle piscine. Avant cela, il faut recruter les techniciens, un

responsable de site et un Maitre-Nageur, réaliser des travaux d'entretien avant redémarrage des installations, communiquer sur la date de réouverture...

Reste une inconnue de taille : les finances. La commune n'a pas encore d'informations sur une éventuelle compensation des pertes de recettes. Déjà exclue du chômage partiel, il semble qu'elle ne soit pas non plus éligible aux compensations de l'Etat sur les écarts de recettes entre 2019 et 2020 et 2021. Alphonse BELLONTE a saisi le Sous-Préfet et le Direction départementale des Finances Publiques sur ce point. Le budget 2022 sera construit en déséquilibre afin que le Préfet saisisse la Chambre Régionale des Comptes et que cette dernière vienne souligner les manquements de l'Etat.

Une réunion publique a été envisagée par les élus pour solliciter l'avis des habitants de Saint-Nectaire sur la réouverture de Thermadore. Elle est reportée compte-tenu des restrictions en vigueur. Les services travaillent à une formule de consultation afin que vous puissiez donner votre avis sur le sujet.

Belle et heureuse année à tous !

